

Communiqué de presse

*Annonce de la suspension de l'activité de la maternité de Dinan :
les parlementaires mobilisés pour une réouverture dans les meilleurs délais*

28 juin 2019

Nous prenons acte de la décision de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la direction du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Rance-Emeraude de suspendre l'activité de la maternité de l'hôpital de Dinan.

Ce choix est la conséquence d'un nombre insuffisant de médecins anesthésistes dans le service, une situation qui ne permet pas de garantir des conditions de sécurité satisfaisantes.

En tant que parlementaires, nous regrettons le manque de concertation qui a précédé cette décision soudaine.

En avril dernier s'est tenue une réunion en présence des élus du territoire, de la direction de l'ARS et du GHT, un moment propice pour aborder les éventuelles difficultés auxquelles le Centre hospitalier (CH) de Dinan pourrait faire face mais durant laquelle le risque d'une suspension temporaire de l'activité de la maternité n'a pourtant pas une seule fois été évoqué.

Au cours de ce même mois d'avril, le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Santé et des Solidarités, Adrien Taquet, en réponse à une question orale du sénateur Michel Vaspert, a confirmé le maintien de la maternité de Dinan dans le cadre du projet de fusion des hôpitaux de Dinan, Cancale et Saint-Malo.

Il y a tout juste deux semaines, la direction du GHT Rance-Emeraude annonçait une dynamique de recrutement à Dinan, dont plusieurs embauches actées au sein de la maternité qui avait alors vocation à se développer dans un contexte sûr.

Des éléments précis doivent donc de toute évidence être fournis pour expliquer ce changement brutal. **Des informations transparentes sur les évolutions qui interviendront dans les semaines à venir doivent aussi être communiquées pour que nul doute ne subsiste sur la reprise des activités de la maternité le plus rapidement possible.**

Nous restons pleinement mobilisés pour que le projet territorial de santé ne puisse remettre en cause l'existence de la maternité de Dinan dont le potentiel n'est plus à prouver.

La politique de santé, enjeu d'une importance primordiale sur notre territoire rural et qui doit impliquer tous les acteurs, ne peut être efficacement déployée sans une discussion permanente avec les élus. **C'est pour cette raison que nous demandons à ce que les parlementaires puissent désormais siéger au Conseil de surveillance de l'hôpital.**

Nous souhaitons par ailleurs que le Comité de pilotage annoncé vendredi et conduit par l'ARS associe les élus locaux afin qu'ils soient en capacité de suivre le processus de réouverture de la maternité.

La cohérence de nos actions est un gage de crédibilité. Les débats autour de la loi Santé récemment adoptée au Parlement ont montré les différences que nous pouvions avoir sur les mesures à mettre en œuvre pour répondre à la problématique des déserts médicaux.

Néanmoins, les élus, dans leur immense majorité, souhaitent être pleinement associés aux décisions en matière d'organisation des soins sur les territoires, première des préoccupations de nos concitoyens.

Hervé Berville, député des Côtes-d'Armor – Michel Vaspert, sénateur des Côtes-d'Armor